



**Dans les entreprises, engageons
la bataille sur des augmentations
significatives générales des salaires**

février 2022

Sommaire

Fiche 1: Inflation, éléments de définition

Fiche 2: Pouvoir d'achat - de quoi parle-t-on?

Fiche 3: Dépenses contraintes, pré-engagées

Fiche 4: Qu'est ce qu'un «revenu décent»?

Fiche 5: L'inflation, d'où vient-elle et à qui profite-t-elle?

Fiche 6: L'inflation, de quel indicateur on parle et pour quel usage?

INFLATION, ELEMENTS DE DEFINITION

Le pôle éco va produire une série de fiches pédagogiques sur inflation, revenus et pouvoir d'achat à l'image de celles sur la dette. Vous tenez entre vos mains la première de ces fiches.

Le terme d'inflation est souvent utilisé abusivement pour parler de l'évolution des prix. Certes, l'évolution des prix est mesurée par le taux d'inflation. Cependant, comme le rappelle l'Insee¹, « l'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix ». Nous allons donc expliciter cette définition et indiquer les autres concepts utilisés pour parler de l'évolution des prix.

Qu'est-ce que la « perte de pouvoir d'achat de la monnaie » ?

Comme souvent en économie, il est important de distinguer le « nominal » du « réel ». Une valeur en « nominal » correspond à un nombre pris en valeur absolue, indépendamment de toute autre valeur. A l'inverse, une valeur exprimée en termes « réels » est rapporté à d'autres éléments, généralement les prix.

Prenons un exemple pour comprendre :

Imaginons qu'au 1er janvier de l'année N, on dispose de 100€ et la baguette de pain coûte 1€. Notre pouvoir d'achat est donc de 100 baguettes de pain.

En nominal, nous disposons donc de 100€. Ces 100€ ont une valeur « réelle » de 100 baguettes.

Si durant l'année N il y a une inflation de 5% et que le prix de la baguette de pain passe à 1,05€. Avec 100€, on ne peut plus qu'acheter 95,2 baguettes (100/1,05).

En nominal, on dispose toujours de 100€ mais la valeur réelle de ces 100€ n'est plus que de 95,2 baguettes.

Le pouvoir d'achat de nos 100€ a donc été réduit. Puisque la monnaie n'a d'intérêt que parce qu'elle peut être convertie en biens et services, la valeur nominale a peu d'importance, ce qui compte c'est ce que permet d'acheter cette monnaie.

Prenons un autre exemple pour mieux illustrer cette distinction entre nominal et réel :

En France, on parle beaucoup des « millionnaires » puisque un million d'euros est un chiffre rond qui parle aux gens et qui marque en quelque sortes l'appartenance au « club » des très riches. Mais cette référence au million n'a de sens que dans un contexte bien défini, en l'occurrence l'€ et avec les prix que nous connaissons aujourd'hui. Être millionnaire aujourd'hui, ce n'est déjà pas la même chose que d'être millionnaire il y a près de 20 ans, au début de l'euro.

Mais prenons une situation plus évidente encore. Aujourd'hui, 1€ vaut environ 650 francs CFA², le Smic brut vaut donc un peu plus

¹

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1473>

² Le Franc de la Communauté financière africaine (CFA) est une monnaie africaine utilisée notamment par le Sénégal, le Mali, le Niger ou encore le Togo.

Fiche Pouvoir d'achat 1

d'un million francs CFA. On voit donc que si l'on raisonne dans cette monnaie, la notion de « millionnaire », qui est une référence à une valeur nominale, n'a plus aucun sens.

Qu'est-ce que l' « augmentation générale et durable des prix » ?

Cette définition nous donne surtout des éléments sur ce qui n'est pas considéré comme de l'inflation. En effet, si l'inflation correspond à une augmentation générale et durable des prix, cela signifie qu'une augmentation temporaire et ciblée du prix de certains produits n'est pas assimilée à de l'inflation.

Au début de la crise sanitaire, la ruée sur les gels hydro-alcooliques a fait exploser les prix de ces produits, obligeant même le gouvernement à réagir et à bloquer les prix. Les prix ont rapidement retrouvé leur niveau d'avant crise. Cet épisode de très forte augmentation des prix, qui concernait quelques produits en particulier et a duré très peu de temps ne peut être considéré comme de l'inflation au sens économique du terme. Pour autant, ces augmentations, même temporaires, sont prises en compte dans le « taux d'inflation » appréhendé par l'Indice des Prix à la Consommation³.

Quelques définitions de concepts autour de l'inflation.

Déflation : La déflation c'est l'inverse de l'inflation, c'est donc une baisse générale et durable des prix. Cela peut paraître être une bonne nouvelle ; nous montrerons dans une prochaine fiche que la déflation est une catastrophe économique.

³ La mesure de l'inflation fera l'objet d'une autre fiche spécifique

Désinflation : La désinflation correspond à un taux d'inflation positif mais moins élevé que les périodes précédentes. Cela signifie que les prix continuent d'augmenter mais moins fortement qu'avant. Par exemple, si en N l'inflation est de 5% et qu'en N+1 elle est de 4%, on parlera alors de désinflation.

Hyperinflation : Comme son nom le suggère, l'hyperinflation caractérise des périodes où l'inflation est extrêmement forte et totalement incontrôlable. Il n'existe pas de seuil d'inflation clair à partir duquel on parle d'hyperinflation. Toutefois, certains épisodes historiques, et d'autres très récents, sont des exemples marquants de l'hyperinflation. Le plus connu est peut-être le cas allemand juste après la première guerre mondiale. Pour illustrer cette hyperinflation, notons qu'en 1920 les allemands utilisaient couramment des billets de 100 marks tandis que fin 1923 des billets d'une valeur de 100 milliards de marks étaient imprimés.

Plus récemment c'est le Venezuela qui a connu un épisode d'hyperinflation.

Ces épisodes sont d'abord le résultat d'une incapacité à instaurer la confiance dans la monnaie

Stagflation : Ce terme est un néologisme issu de la contraction des mots stagnation et inflation.

Généralement, une inflation stable et modérée est observée dans une économie dynamique et en croissance⁴. La stagflation désigne une situation dans laquelle l'économie stagne, il n'y a pas de croissance mais l'inflation persiste pourtant.

⁴ L'impact de l'inflation sur l'économie sera expliqué plus longuement dans une autre fiche

Pouvoir d'achat - De quoi parle-t-on ?

Le pouvoir d'achat est une notion centrale dans le débat politique et revendicatif.

Les chiffres sur le pouvoir d'achat au sens statistique sont constamment mis en avant sur la scène médiatique et par les dirigeants politiques, alors que la construction de cet indicateur et ses variantes restent assez méconnues.

Il est clair qu'au niveau sémantique, la notion de pouvoir d'achat pose problème pour la CGT puisqu'elle cantonne chaque individu à son rôle de consommateur. Le concept de pouvoir d'achat laisse totalement de côté des éléments indispensables à la qualité de vie et même au niveau de vie. Temps libre, relations non marchandes, militantisme ; tout ceci ne peut être saisi par le « pouvoir d'achat » qui ne pourra jamais être une mesure du bien-être tant individuel que collectif.

De la même façon, il ne tient pas compte de l'éloignement des services publics dans certains territoires qui de fait impliquent des dépenses supplémentaires en termes de transports pour accéder à ces services publics. Les services publics rendus en nature comme l'éducation ne sont pas pris en compte non plus.

Définition et calcul

Littéralement, le pouvoir d'achat se définit par la **capacité d'achat de biens et services associé à un revenu donné**. Les statistiques officielles le présentent en dynamique, c'est-à-dire que ce n'est pas le pouvoir d'achat à un instant T qui est calculé mais son évolution par rapport à une période précédente. Cette évolution se calcule par la différence entre l'évolution du revenu disponible brut et l'évolution de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages qui s'assimile à la mesure de l'inflation.

Le revenu disponible brut (voir encadré) correspond à l'ensemble des revenus du travail, du capital et des prestations sociales et revenus de transfert, auxquels on soustrait les impôts et cotisations sociales.

L'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages est légèrement différent de l'indice des prix à la consommation (IPC), le plus connu. Il diffère notamment par une meilleure prise en compte du prix des loyers. Cependant, comme l'a signalé l'Insee à plusieurs reprises et comme nous le verrons dans une autre fiche, il ne s'agit pas d'un indicateur du coût de la vie.

Exemple du calcul du revenu disponible brut

Un ménage cumule 4 000 € de salaires bruts par mois et reçoit 10 € d'intérêts pour son livret A et des allocations familiales pour un montant de 131,55 €. À ces 4141,55 €, il faut soustraire 877,50 € de cotisations salariales et 40 € d'impôts.

Le revenu disponible brut de ce ménage est donc de 3224,05 €. Si, suite à une augmentation, le cumul de leurs salaires bruts est de 4200 € bruts, les cotisations salariales s'élèvent à 921,50 € et les impôts à 45 €. Leur revenu disponible brut grimpe alors à 3 375,05 € soit une augmentation de 4,68 %. Si les prix restent inchangés, leur pouvoir d'achat a également augmenté de 4,68 %.

Du pouvoir d'achat de qui parle-t-on ?

L'indicateur le plus médiatisé et repris par les dirigeants politiques est l'indicateur agrégé.

Fiche Pouvoir d'achat 2

Cet indicateur mesure l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des revenus des français.

Il ne se préoccupe en aucun cas des questions de distribution des gains de pouvoir d'achat au sein de la population. Ainsi, une augmentation de 1% du pouvoir d'achat global peut être totalement accaparée par 10 % de la population si ce sont les revenus du capital qui ont augmenté par exemple. L'augmentation globale peut cacher de fortes inégalités internes.

Le fait que le chiffre le plus relayé soit l'indicateur agrégé pose également d'autres questions. Cet indicateur s'intéresse au pouvoir d'achat global et ne prend aucunement en compte les évolutions

démographiques et sociales. Forcément si la population augmente, il est normal que le pouvoir d'achat global augmente.

Pour grossir le trait, on peut dire que le pouvoir d'achat global des Chinois-es est largement supérieur à celui des Français-es, lui-même supérieur à celui des Luxembourgeois-es du fait de tailles de population totalement différentes.

Pour faire face à cette limite évidente, l'Insee calcule trois autres indicateurs :

- le pouvoir d'achat par personne, qui prend en compte l'accroissement de la population
- le pouvoir d'achat par unité de consommation – voir encadré
- le pouvoir d'achat par ménage.

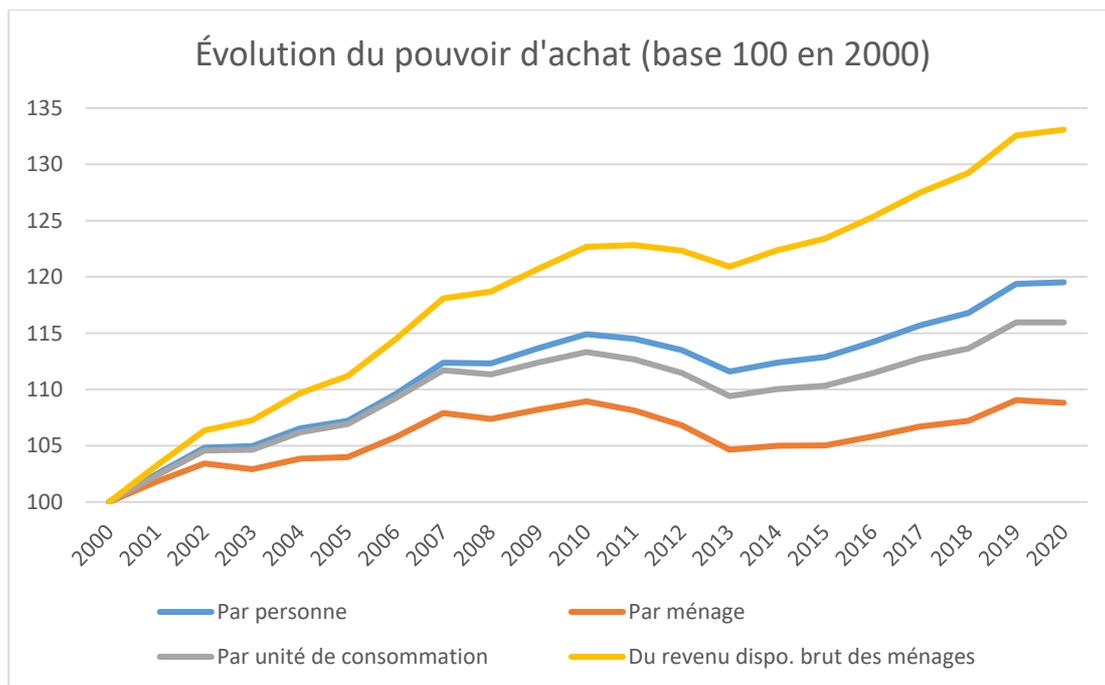
Les unités de consommation

Afin de prendre en compte les économies d'échelle qui sont réalisées quand des individus vivent ensemble, l'Insee, comme d'autres instituts statistiques, utilise le concept d'unité de consommation. Par exemple, le loyer d'un logement pour deux personnes n'est pas deux fois supérieur à un logement pour une personne. De la même façon, ces deux personnes ne vont pas s'équiper de deux frigos, deux machines à laver... Pour prendre en compte ces économies d'échelle, l'Insee considère que la première personne d'un ménage compte pour 1 unité de consommation, ensuite un adulte ou enfant de 14 ans ou plus compte pour 0,5 unité et un enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3.

Le nombre d'unités de consommation et a fortiori le nombre de ménages augmentent plus fortement que le nombre de personnes car il y a une tendance à la décohabitation pour diverses raisons (étudiants qui quittent plus tôt

le domicile parental, augmentation du nombre de couples séparés et ainsi de ménages monoparentaux...). Ces indicateurs offrent des chiffres plus proches de la réalité ressentie par les individus que le chiffre agrégé.

Fiche Pouvoir d'achat 2



Source : Insee, calculs des auteurs

Sur 20 ans, la différence apparaît significative. Le pouvoir d'achat global a augmenté de 33,1% (soit 1,4% par an) mais si on s'intéresse au pouvoir d'achat par unité de consommation, l'augmentation n'est plus que de 16% (soit 0,75% par an).

Pire, le pouvoir d'achat par ménage n'a lui augmenté que de 8,8% en 20 ans (soit 0,38% par an), il était en 2020 inférieur à son niveau de 2010.

Si peu de gens se retrouvent dans l'évolution du pouvoir d'achat tel que relayée habituellement, c'est bel et bien parce que cet indicateur vise à calculer une situation globale sans se soucier des détails. Et comme souvent, le diable est dans les détails, et ni l'évolution du pouvoir d'achat, ni la situation sociale ne correspondent à ce qu'en dit le gouvernement.¹

¹ <https://analyses-propositions.cgt.fr/memo-eco-derriere-le-satisfecit-gouvernemental-la-realite-de-la-situation-sociale>

DEPENSES CONTRAINTES, PRE-ENGAGEES

Les dépenses contraintes sont souvent mises en avant pour expliquer le décalage entre le ressenti des français-es sur leur pouvoir d'achat et ce que disent les statistiques. Pour certains¹, c'est même un élément clé dans le déclenchement du mouvement des Gilets Jaunes et de sa durée.

Il existe différentes définitions pour parler des dépenses contraintes ou des concepts proches.

Dépenses pré-engagées et contraintes

Définition

Les statistiques publiques s'intéressent d'abord aux dépenses **pré-engagées**. Pour l'Insee², elles correspondent à l'« ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme ». Il s'agit ainsi en général d'un paiement mensuel ; on retrouve donc le loyer, les assurances, les abonnements internet, la cantine scolaire etc.

Cette définition permet de catégoriser assez simplement de qui relève ou non d'une dépense pré-engagée.

Dépenses arbitrales et contraintes

Cette notion ne recoupe pas totalement celle des dépenses contraintes. Un abonnement à une chaîne payante est sans doute moins « contraint » qu'une dépense d'alimentation ou de carburant pour se rendre au travail. Les dépenses contraintes sont donc celles nécessaires pour la vie quotidienne, mais qui

ne sont pas un contrat mensuel comme l'assurance.

En effet, même si l'alimentation est une dépense contrainte, les ménages ont quand même un « pouvoir » sur cette dépense, en l'affectant chaque mois aux produits qu'ils désirent (dans la limite des capacités financières du ménage évidemment). A l'opposé, une dépense pré-engagée induit un paiement mensuel sans aucune décision nouvelle de la part des ménages. Bien qu'il y ait un service rendu en face de cette dépense, il y a une forme de dépossession de ce « pouvoir » d'achat, qui n'est plus « arbitral ». L'Insee calcule d'ailleurs un indicateur de pouvoir d'achat arbitral³. **Pour avoir une image claire, il faut donc cumuler dépenses pré-engagées et dépenses contraintes.** Le problème est qu'il n'y a pas de définition stricte des dépenses contraintes comme nous le verrons.

Les dépenses des plus pauvres accaparées par les dépenses pré-engagées

Comme le montrent les chiffres mis en avant par [France Stratégie](#), les dépenses contraintes sont en hausse pour tous les ménages depuis le début du millénaire et particulièrement pour les ménages « pauvres » et « modestes non pauvres »⁴.

Ainsi, en 2017, **41% des dépenses des ménages « pauvres » étaient pré-engagées**, c'est-à-dire accaparées par le loyer (24%), les assurances (8%) etc. C'est 31% en 2001. La part des

¹ Igor Martinache, « L'impouvoir d'achat. Quand les dépenses sont contraintes », *La Vie des idées*, 7 mai 2019. ISSN : 2105-3030.

URL : <https://laviedesidees.fr/L-impouvoir-d-achat.html>

²<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1358>

³ Voir page 27 (Des dépenses de plus en plus contraintes) des [Indicateurs économiques et sociaux de la CGT, édition 2021](#)

⁴ La typologie des ménages utilisée par France Stratégie est indiquée en annexe

Fiche Inflation et pouvoir d'achat - 3

dépenses pré-engagées a donc augmenté d'1/3.

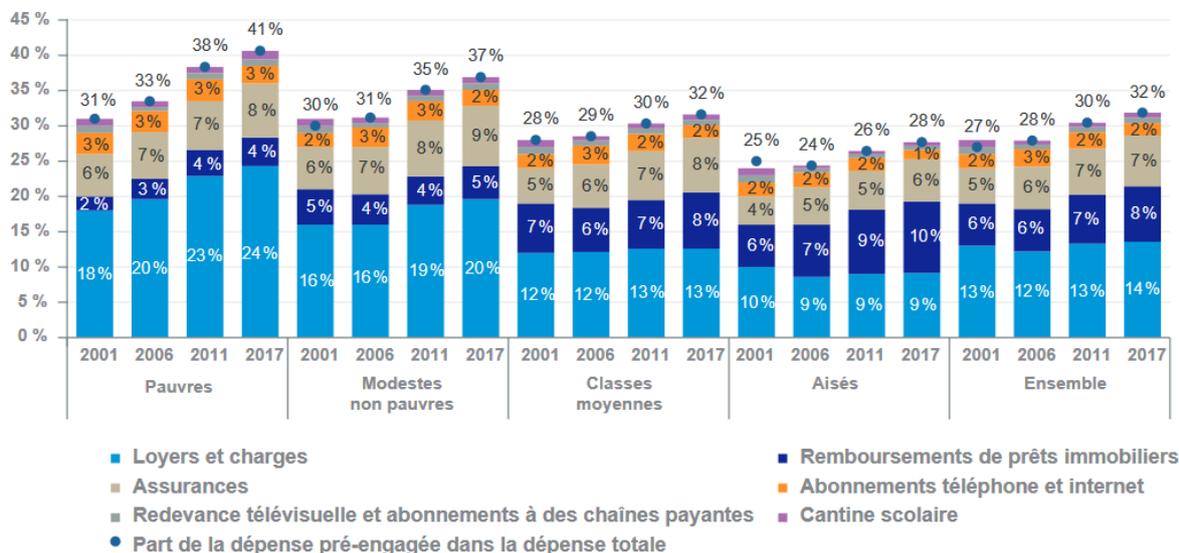
Pour les plus aisés, dépenses pré-engagées riment avec patrimoine immobilier

Pour les ménages aisés, ces dépenses s'élèvent à 28%, ce qui paraît déjà important. Cependant, on peut nuancer en mettant en avant que 35% de leurs dépenses pré-engagées sont consacrées à un remboursement d'emprunt immobilier, c'est-à-dire pour se constituer un patrimoine.

Par comparaison, moins de 10% des dépenses pré-engagées des ménages « pauvres » sont consacrées au remboursement d'emprunt immobilier.

On voit bien que c'est le logement, (loyer et remboursements d'emprunts confondus) qui creusent les inégalités dans ce domaine. Par ailleurs, ce graphique ne reprend que la partie dépenses et non les revenus liés au logement, à savoir les loyers perçus par les propriétaires, également sources d'inégalités.

Évolution du poids des dépenses pré-engagées dans la dépense totale des ménages entre 2001 et 2017



Lecture : en 2017, en moyenne pour des ménages, 32 % de la dépense totale était pré-engagée. Les loyers et charges représentaient 14 % de la dépense totale.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee, enquêtes *Budget de famille*. Calculs Drees pour l'année 2001, France Stratégie pour les autres années

Les dépenses contraintes offrent une vision plus large

Quels sont nos véritables besoins ?

On trouve différentes dénominations pour parler parfois de la même chose ou bien de notions avec des différences minimes. On peut ainsi entendre parler de « dépenses contraintes », de « dépenses nécessaires » ou encore de « dépenses incompressibles ». Toutes ces notions n'ont pas de définition stricte puisqu'elles sont très dépendantes des normes sociales qui évoluent dans le temps et

dans l'espace. Avoir un smartphone était de fait impossible il y a 30 ans, aujourd'hui c'est devenu la norme pour une grande partie de la population.

De plus, chaque individu a une définition différente de ce qui est nécessaire pour vivre.

Enfin, certaines dépenses sont à la croisée des chemins entre la nécessité et le plaisir. Par exemple, il est évident que nous sommes contraints de nous alimenter et donc d'avoir des dépenses d'alimentation. Cependant parmi nos dépenses d'alimentation, aller au

Fiche Inflation et pouvoir d'achat - 3

restaurant n'est pas la même chose que manger chez soi. On peut avoir le même raisonnement avec un logement. On pourrait par exemple se demander à partir de quelle taille ou quelle qualité de logement cela dépasse l'absolue nécessité d'avoir un toit au-dessus de la tête.

La distinction entre nécessaire et « superflu » est nécessairement **politique**. Notons toutefois que cette question ne se pose qu'à partir d'un certain revenu. Pour les ménages qui ne parviennent pas à se nourrir tous les jours et vivent dans des logements insalubres, se poser la question du « superflu » est totalement hors de propos.

Les signes d'une augmentation des dépenses contraintes, particulièrement pour les ménages modestes

On a donc dit que les dépenses contraintes et/ou nécessaires vont bien au-delà de la notion de dépense pré-engagée. On peut notamment ajouter les dépenses liées à l'alimentation, les transports domicile-travail, les dépenses d'habillement.

Le tabagisme étant une addiction, plus présente chez les classes populaires, on peut légitimement considérer qu'il s'agit également de dépenses contraintes⁵.

Ainsi, pour certains ménages l'intégralité des dépenses présentent un caractère contraignant. Pour preuve, durant le confinement du printemps 2020, la consommation était drastiquement réduite, elle se limitait en quelques sortes aux « dépenses nécessaires » du fait des restrictions sanitaires. Pourtant, les 20% de

ménages les plus modestes ont du s'endetter ou puiser dans leurs économies pour faire face à leurs dépenses⁶.

La part des dépenses d'alimentation dans le total des dépenses augmente depuis 2008, après une baisse continue depuis 1960. Elle est ainsi passée de 19,4% à 20,4% en 2014⁷.

Pour les ménages les 20% les plus modestes, 18,3% des dépenses sont consacrées à l'alimentation. C'est le cas de 14,2% des dépenses des ménages parmi les 20% les plus aisés. À l'inverse, ces derniers peuvent réserver une part plus importante de leurs dépenses pour les « loisirs et culture » ou encore les dépenses de « restauration et hôtels ».

Comme nous l'avons signalé, il n'y a pas de définition indiscutable des dépenses contraintes ou « nécessaires pour vivre ». Cela rend impossible d'avoir des statistiques claires sur ce sujet puisque les statistiques impliquent des critères de mesure clairement établis. Cependant, de nombreuses personnes ont réfléchi à cette question et notamment au revenu nécessaire « pour une participation effective à la vie sociale ». Cela sera l'objet de la fiche suivante.

⁵ En 2019, la part de fumeurs parmi les 33% les plus pauvres était de 29,8%. Parmi les 33% les plus riches, seuls 18,2% de la population était fumeuse. Source : [Santé Publique France – Observatoire des inégalités](#)

⁶ [Dynamiques de consommation dans la crise : les enseignements en temps réel des données bancaires, CAE, Focus N° 049-2020. Octobre 2020.](#)

⁷ [Insee Première : Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements](#)

Fiche Inflation et pouvoir d'achat - 3

Annexe :

Typologie France Stratégie	Tranche de revenu disponible mensuel par unité de consommation	Part des ménages concernés
Ménages pauvres	Inférieur à 1025€	13,5%
Ménages modestes non-pauvres	Entre 1025€ et 1526€	26,5%
Classes moyennes	Entre 1526€ et 2280€	35%
Ménages aisés	Supérieur à 2280€	25%

Le seuil de 1025€ correspond au seuil de pauvreté classique à 60% du revenu médian en 2017.

La tranche de 1025€ à 1526€, correspond au seuil de pauvreté d'une part et du plafond du 4^{ème} décile d'autre part. Autrement dit, 40% des ménages ont un niveau de vie égal ou inférieur à 1526€ par unité de consommation.

Le niveau de vie des « classes moyennes » telles que définies par France Stratégie est compris entre 1526€ et 2280€ par unité de consommation. 1526€ correspond au seuil du 4^{ème} décile comme décrit précédemment. 2280€ c'est le seuil du 4^{ème} quartile, c'est-à-dire des 25% les plus aisés. 25% des ménages français ont un niveau de vie supérieur ou égal à 2280€ par unité de consommation. France Stratégie a défini ces ménages comme les « ménages aisés ».

Pour sa classification, France Stratégie a donc utilisé le seuil de pauvreté à 60% du revenu médian, qui est largement utilisé pour différents usages, pour définir les « ménages pauvres ». Pour les 3 autres catégories, les montants en valeur ont peu d'intérêt, France Stratégie a simplement isolé les 25% les plus aisés, considéré que les « classes moyenne »s étaient les ménages entre le 4^{ème} décile et le 4^{ème} quartile. Enfin les « modestes non pauvres », ce sont ceux parmi les 40% les plus modestes mais au-dessus du seuil de pauvreté.

Cette classification choisie par France Stratégie pourrait être longuement débattue mais ce n'est pas l'objet de leur étude ni de notre propos ici.

QU'EST CE QU'UN « REVENU DÉCENT » ?

Quel est le revenu minimum pour vivre décemment ? Voilà une question majeure qui ne supporte pas de réponse stricte et figée.

En effet, comme on l'a vu dans la fiche précédente, il est très compliqué d'établir une liste des dépenses nécessaires ou incontournables. Même si une telle liste était possible à l'instant T, elle serait rapidement caduque du fait des évolutions sociales et ne vaudrait que pour un territoire bien délimité. On retrouve le symétrique de cette problématique dans la détermination d'un revenu minimum décent. En effet, pour calculer un revenu minimum décent, il convient de définir à quelles dépenses ce revenu doit permettre de faire face.

Le fait qu'un revenu minimum décent puisse se limiter aux moyens de survie est admis depuis bien longtemps. Il y a 200 ans, même un économiste libéral comme David Ricardo soulignait déjà que le salaire de subsistance ne pouvait se limiter à la satisfaction des besoins vitaux mais devait intégrer ce qui était devenu essentiel par la « force de l'habitude ». Ce que l'on considère comme le minimum pour vivre décemment est en constance évolution et dépend des normes sociales, des évolutions technologiques et économiques.

Pour estimer le revenu minimum décent aujourd'hui il est donc important de se placer dans un cadre précis, en l'occurrence pour nous, la France de 2022.

Etude de l'ONPES¹

L'étude la plus complète et la récente sur le sujet est celle commandée par l'ONPES sur les budgets de référence en 2014.

Méthodologie

L'Ires² et le Crédoc³ ont mené l'étude pour l'Onpes. Ils ont réuni des citoyen-ne-s pour former des groupes de réflexion et de consensus pour « établir le contenu du panier de biens et de services nécessaires pour une participation à la vie sociale ». En effet, comme on l'a déjà signalé, il n'y pas de définition scientifique, stricte des consommations nécessaires à la partition à la vie sociale. Ces chercheur-se-s ont donc décidé de faire confiance à l'expertise des citoyen-ne-s, qui sont les mieux placé-e-s pour définir, selon eux, ce qui est nécessaire.

Ce qu'ont cherché à quantifier les équipes de l'ONPES c'est un « budget [qui] doit permettre de « disposer des ressources suffisantes, non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé...), mais aussi pour avoir la possibilité de **participer à la vie sociale** » ».

Les budgets de référence ont été établis pour des villes moyennes, les exemples pris étaient Tours et Dijon. Il est clair que les besoins en logement sont plus élevés dans des villes comme Paris. Plusieurs configurations familiales ont été étudiées (personne seule, couple sans enfant, couple avec enfants) et

¹ Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

² Institut de recherches économiques et sociales, au service des organisations syndicales

³ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

FICHE 4 _ Pouvoir d'achat, Inflation

avec des caractéristiques différentes (actif/retraité, propriétaire/locataire)

Voici le montant des budgets de référence déterminés par ces groupes d'experts citoyens :

Les budgets de référence, biens supérieurs au Smic

Budgets de référence selon la configuration familiale et le type de logements (en euros)			
	Locataire parc social	Locataire parc privé	Propriétaire
Actif isolé	1424	1571	
Couple d'actifs sans enfant	1985	2133	
Famille monoparentale avec 2 enfants	2599	2830	
Couple d'actifs 2 enfants	3284	3515	
Retraité isolé	1569	1816	1150
Couple de retraités	2188	2437	1769

Comme on l'a dit, cette étude a été menée en 2014. Les prix ont augmenté d'un peu plus de 8% depuis cette date. De plus, comme on l'a dit, les besoins évoluent constamment. Cette étude devrait donc être réactualisée régulièrement pour coller à la réalité. Sans aucun doute, ces budgets seraient revus à la hausse aujourd'hui.

Cependant, même sans cette revalorisation des budgets de référence, on voit bien que les montants obtenus par ces groupes d'experts citoyens sont bien au-delà du Smic actuel et évidemment bien au-delà des différents minima sociaux⁴. Ils sont également loin du seuil de pauvreté à 60% qui est de 1063€ pour une personne seule en 2021.

Des millions de personnes, travailleur-se-s ou non, ne sont donc pas considérées comme pauvres au sens statistique mais ont pourtant

un niveau de revenu inférieur au revenu jugé minimum pour « participer à la vie sociale ».

Baromètre Drees⁵, une méthodologie limitée mais des résultats intéressants

L'écart entre le smic et le minimum pour vivre ne cesse de croître (critique prime d'activité)

Chaque année, dans son [baromètre d'opinion](#), la Drees pose la question « Selon vous, pour vivre, quel est le montant dont doit disposer AU MINIMUM un individu par mois (en euros) ? ».

Cette question est posée parmi des centaines d'autres et les répondant-e-s doivent répondre rapidement sans un temps de réflexion important. On pourrait donc discuter de la pertinence méthodologique d'un tel chiffre ;

⁴ Sur l'urgence d'une hausse du SMIC, voir la [Note Eco](#) sur le SMIC

⁵ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. C'est le service statistique du ministère des solidarités de la santé.

FICHE 4 _ Pouvoir d'achat, Inflation

quelques enseignements peuvent toutefois en être tirés.

En 2008, le minimum pour vivre était estimé dans l'enquête à 1332,4€ en moyenne pour une personne seule, tandis que le Smic net était de 1027,47€ à l'époque. Le minimum pour vivre était donc 30% au-dessus du Smic net.

En 2020, le minimum pour vivre (toujours selon l'enquête) était de 1775€ selon les français-e-s, le smic net était lui de 1219€. L'écart s'est donc élevé à plus de 45%. C'est également plus de 3 fois le montant du RSA pour une personne seule.

Les plus pauvres, gaspilleurs et mauvais gestionnaires ?

Chaque année, la même ritournelle est sifflée par les « commentateurs » à l'occasion du versement de la prime de rentrée. Tous se relaient pour expliquer que les plus pauvres ne savent pas gérer leur argent et ne dépensent pas comme il le faudrait les primes qui leur sont versées, allant jusqu'à proposer de distribuer des coupons plutôt que de l'argent (on notera que personne ne réclame que les aides aux plus aisées soient versées sous forme de « coupons d'investissement »).

La sociologie nous démontre l'inverse⁶ ; les ménages modestes gèrent leur argent au plus juste et sont bien plus regardant que les plus aisés. S'ils sont pauvres, et pour certains surendettés, ce n'est évidemment pas parce qu'ils dépensent trop mais simplement parce que leurs revenus sont trop faibles.

Lorsque l'on regarde les réponses des bénéficiaires de minimas sociaux, on s'aperçoit que selon les bénéficiaires du RSA, le revenu minimum pour vivre est de 1360€ pour une

personne seule soit 400€ de moins que la réponse moyenne pour l'ensemble de la population. C'est un indice supplémentaire pour prouver que les ménages modestes ne sont pas les dépensiers profiteurs dépeints sur les chaînes d'opinion.

C'est également un signe que ces ménages finissent par interioriser leur mode de vie limité aux besoins les plus élémentaires et ont fini par accepter leur exclusion des activités moins vitales mais pour autant essentielles pour une « participation à la vie sociale » comme décrite dans les travaux de l'ONPES.

Nous avons donc vu que pour appréhender le niveau d'un revenu minimum décent, la parole experte est d'abord la parole de celles et ceux qui ont un budget contraint. Ce sont les plus habitués à gérer un budget au quotidien. Quelle que soit la méthodologie, que les participant-e-s aient mené une réflexion poussée sur les budgets de référence ou bien qu'il s'agisse de réponses beaucoup plus spontanées, ces études concluent à un revenu minimum décent bien supérieur au Smic et aux minima sociaux. La revendication d'une hausse du SMIC jusqu'au SMIC CGT, la revalorisation des minima sociaux est la condition pour que des millions de personnes cessent de survivre et commencent enfin à vivre. Cela ne se fera pas sans rupture radicale avec le fonctionnement actuel du système économique.

⁶ Denis Colombi, « Où va l'argent des pauvres. Fantômes politiques, réalités sociologiques », Paris, Payot, 2020, 300 p., ISBN : 9782228925419.

L'inflation, d'où vient-elle et à qui profite-t-elle ?

L'inflation est un terme générique pour parler de l'augmentation générale du niveau des prix. Pour bien comprendre l'inflation il est important de s'intéresser à ses causes, et l'inflation peut avoir des sources très différentes.

Schématiquement, l'inflation peut donc venir d'une modification de l'offre ou bien de la demande en régime capitaliste.

L'inflation suite à un choc d'offre

L'inflation peut s'expliquer par une **augmentation des coûts de production**. Parmi les coûts de production, on peut notamment citer les matières premières, le coût des machines, le coût du transport.

L'exemple du choc pétrolier de 1973 est certainement le plus frappant. Durant cette crise, les prix du pétrole ont quadruplé en quelques mois. Or, le pétrole est, et l'était encore davantage à cette époque, une matière première nécessaire à la production de nombreux produits et est une composante majeure des coûts de transports. L'augmentation des prix du pétrole fin 1973/début 1974 s'est traduite très directement en France par une inflation de 13,7% en 1974 puis 11,8% en 1975 soit 27,1% en 2 ans.

L'offre peut aussi être modifiée du fait de conditions de production perturbées. C'est ce qu'on a pu voir avec la crise Covid. Sans même parler de prix, de nombreuses usines, notamment dans les pays asiatiques, ont été mises à l'arrêt pendant des semaines du fait des confinements. Pour certains produits comme les composants électroniques, l'Asie produit une part essentielle de la production mondiale. L'arrêt de leurs usines a donc provoqué des pénuries qui sont encore d'actualité pour certains composants. La rareté de ces produits a donc fait grimper leur prix. TSMC, le leader mondial des composants électroniques a ainsi indiqué que ses prix allaient augmenter de 10 à 20%¹.

Aujourd'hui, nous assistons donc à la conjonction de ces deux phénomènes, le pétrole est quasiment à son plus haut niveau depuis 2014 et de nombreuses productions ont été impactées par les restrictions sanitaires, ce qui a fortement contraint l'offre.

L'inflation liée à l'évolution de la demande

Il est possible que les prix augmentent du fait d'une augmentation soudaine de la demande et d'une demande supérieure à l'offre. En effet, les capacités de production mettent toujours un minimum de temps avant de pouvoir s'adapter. Il est donc possible qu'à court terme

¹ <https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/inflation-en-vue-dans-la-tech-suite-a-la-penurie-de-semi-conducteurs-1351405>

FICHE 5 _ Pouvoir d'achat, Inflation

il y ait une demande supérieure aux capacités de production. Dans ce cas, les entreprises peuvent se permettre d'augmenter leurs prix sans que cela n'ait de répercussion sur leurs ventes.

Au niveau microéconomique, on a eu l'exemple du prix du gel hydroalcoolique dont le prix avait atteint des sommets au début de la crise sanitaire, avant que le gouvernement ne fixe un prix maximum. Cela s'expliquait par une demande très importante quasiment du jour au lendemain et une capacité d'offre inadaptée au contexte sanitaire.

Au niveau macroéconomique, on a pu assister à une inflation due à l'augmentation de la demande aux Etats-Unis. En effet, pour faire face à la crise sanitaire et économique, le gouvernement américain a distribué des chèques de 1 400 dollars à chaque personne gagnant moins de 75 000 dollars par an. Cela, conjugué à une plus forte épargne pour certains ménages pendant le confinement, a fortement stimulé la consommation et notamment celle de biens durables (ce qui était le but recherché). Cela a permis aux Etats-Unis de connaître une forte reprise, avec comme contrepartie une inflation importante de 6.8% en novembre 2021.

L'évolution des prix comme reflet d'un rapport de forces

L'évolution des prix dépend forcément des conditions dans lesquelles se trouvent les entreprises qui déterminent ces prix.

Par exemple, du fait de la libéralisation du marché agricole, les agriculteurs ont perdu toute capacité de fixer eux-mêmes leur prix de vente et sont même parfois contraints de vendre à perte. Ils pourront donc difficilement décider de répercuter une hausse de leurs coûts de production sur le prix de vente, notamment à cause de la pression exercée par la grande distribution qui est leur principal débouché.

A l'inverse, des grosses entreprises dont les produits sont prisés vont pouvoir augmenter leur prix sans problème sans que cela n'impacte leur vente. C'est ce qu'on appelle un pouvoir de marché.

Ainsi, si les coûts de production augmentent comme c'est le cas en ce moment, les entreprises qui peuvent se le permettre vont augmenter leur prix dans le seul but de maintenir leur taux de marge. De la même façon, si la demande est très importante, elles vont augmenter leur prix pour augmenter là encore leur taux de marge.

Plus le rapport de force est en faveur du capital par rapport au travail, plus les entreprises peuvent compresser les salaires pour compenser l'augmentation des autres coûts de production et préserver leurs marges sans avoir à augmenter leur prix.

Ainsi, généralement, plus le pouvoir de négociation des salariés est fragile, plus l'inflation est faible et plus le niveau des profits est élevé.

Quelle inflation aujourd'hui en France ?

En décembre 2021, l'inflation en France est estimée par l'Insee à 2,8% sur un an. Près de la moitié de ces 2,8% provient directement de l'augmentation du prix de l'énergie (carburants, électricité, gaz). En effet, l'énergie a vu son prix augmenter de 18,6% en un an. Comme on l'a dit plus haut, l'énergie est un coût de production important pour de nombreux produits mais également pour le transport, important en France puisque nous importons une forte part des biens que nous consommons.

On retrouve donc une augmentation importante (3,3% en un an) du prix de produits frais. Pour conserver la fraîcheur des produits, qu'ils soient importés ou non, ces produits sont

FICHE 5 _ Pouvoir d'achat, Inflation

transportés rapidement avec des moyens de transports très consommateurs de carburants et donc très sensibles aux hausses de prix.

L'augmentation des coûts s'est aussi répercutée sur le prix des produits manufacturés (+1,1% sur un an) et le prix des services (+1,8% sur un an), dans une moindre mesure pour le moment. Les services sont moins soumis aux variations de prix de l'énergie, il y a donc d'autres facteurs qui expliquent cette augmentation de 1,8%.

De manière générale, on peut dire que l'inflation que l'on connaît en France trouve sa source dans l'augmentation des prix de l'énergie, qui se répercute petit à petit sur les prix de l'ensemble des biens et services. Les pénuries expliquent aussi la hausse des prix dans des secteurs spécifiques comme la construction.

A qui profite l'inflation ?

Pour simplifier, l'inflation profite aux agents (entreprises, ménages, Etat) qui sont **endettés** à taux fixe. En effet, puisque la monnaie d'hier vaut moins que celle de demain², en termes réels, on a moins à rembourser que ce qu'on a emprunté.

Exemple : J'emprunte 100€ aujourd'hui et je devrai rembourser 101€ dans un an. Aujourd'hui la baguette de pain vaut 1€, c'est comme si je devais rembourser 101 baguettes de pain dans un an. S'il y a 5% d'inflation et que la baguette de pain vaut 1,05€ au bout d'un an, les 101€ que je dois rembourser ne valent plus que 96,2 baguettes de pain.

A ce titre, on peut dire que l'Etat français profite de l'inflation puisque seule une petite

partie de la dette publique est indexée sur l'inflation.

Symétriquement, les **créanciers**, et notamment les détenteurs de titres de dette dont les taux d'intérêts sont fixes perdent du fait de l'inflation.

Si le patrimoine est détenu sous forme d'immobilier ou d'actions, le profit ou la perte liée à l'inflation dépendra plus spécifiquement de l'évolution des prix de l'immobilier et du prix des actions. Si le prix des actions augmente plus vite que l'inflation, le patrimoine continuera de prendre de la valeur en termes réels. Il serait donc abusif de dire l'inflation bénéficie aux endettés et fait fondre les patrimoines. Cela dépend essentiellement de la forme du patrimoine.

Dans les faits ce sont surtout les petits épargnants qui ont l'intégralité de leur épargne placée de manière sécurisée, avec un rendement fixe (obligations, livret A³, etc.) et qui sont donc victimes de l'inflation.

Pour les ménages, le fait de profiter ou non de l'inflation dépend de la situation patrimoniale. La question essentielle sur ce point est de savoir si le ménage est locataire/propriétaire ou bien petit propriétaire accédant avec un emprunt à taux fixe.

L'ennemi c'est la stagnation des salaires ; pas l'inflation

Plus généralement, c'est l'évolution des revenus par rapport à l'inflation ce qui va faire que le ménage est perdant ou non. Si les revenus sont indexés à l'inflation, alors le ménage ne perd rien⁴.

² Voir fiche 1 sur la perte de pouvoir d'achat de la monnaie.

³ Le calcul du taux d'intérêt du Livret A a été modifié en 2018. Désormais, la prise en compte de l'inflation est très partielle. Le taux du Livret A se

retrouve donc souvent bien en dessous de l'inflation.

⁴ En principe, le ménage ne perd pas de pouvoir d'achat, cependant l'Indice utilisé pour les indexations n'est pas un indicateur du coût de la

FICHE 5 _ Pouvoir d'achat, Inflation

On a vu que les prix dépendaient largement du conflit de répartition entre détenteur du capital et travailleur-euses. Le problème est bien que les entreprises cherchent par tous les moyens à augmenter leur taux de marge. L'enjeu est donc double :

- Dans l'entreprise, contester le partage de la valeur ajoutée entre capital et travail
- Au niveau macroéconomique, l'inflation peut être le signe d'un accroissement de la part des salaires dans cette même valeur ajoutée ; ce n'est donc pas l'ennemi du salariat.

L'enjeu majeur est donc la stagnation des salaires plus que l'évolution des prix.

L'autre élément important, en lien avec l'actualité, est la politique industrielle. Il ne fait pas de doute que les tensions sur les prix sont le résultat d'une grande dépendance aux importations et plus généralement à tout un ensemble de composants. La question de l'inflation est donc aussi un enjeu de désindustrialisation.

Nous avons donc vu que l'inflation pouvait avoir des origines bien différentes et qu'il n'est pas possible de donner une règle stricte pour savoir qui profite ou non de l'inflation. Cela dépend surtout de l'indexation des revenus par rapport à l'inflation, cette question sera l'objet de la fiche suivante.

vie. La fiche suivante portera spécifiquement sur ce point ainsi que les mécanismes d'indexation existants

L'inflation, de quel indicateur on parle et pour quel usage ?

Lorsque l'on parle de l'inflation en France, on fait généralement référence à l'indice des prix à la consommation (IPC). Il est calculé par l'Insee et est officialisé par une publication mensuelle au Journal Officiel. Cette fiche vise à donner un aperçu des mécanismes d'indexation pour les critiquer ensuite.

Selon l'[Insee](#)¹, cet indice « permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. »

Comme le fait remarquer l'Insee, cet indice n'est pas un indicateur du coût de la vie. En effet un tel indicateur chercherait à mesurer les dépenses nécessaires pour maintenir un niveau de vie donné alors que l'IPC mesure simplement les variations de prix des produits consommés. Cela ne prend donc pas en compte par exemple les évolutions de normes sociales et prend mal en compte le logement notamment car les remboursements immobiliers (hors intérêts) ne sont pas comptés comme des consommations mais comme un investissement.

Cela signifie qu'avoir un revenu qui évolue au rythme de l'IPC ne garantit pas que l'on puisse maintenir son niveau de vie même si au sens statistique notre pouvoir d'achat se maintient. En effet, comme indiqué dans la [première fiche](#), l'indicateur du pouvoir d'achat est calculé en faisant la différence entre l'évolution du revenu disponible brut et l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Pour les mécanismes d'indexation, c'est l'IPC hors tabac qui est retenu. La logique du gouvernement est que vu que les prix du tabac augmentent du fait des taxes qui sont censées dissuader de fumer, si on augmente leur revenu en tenant compte de cette hausse de taxe, l'effet incitatif est neutralisé.

Enfin, l'indice utilisé aujourd'hui a été revu en 2016, il est exprimé en indice base 100 en 2015. Ainsi, en décembre 2021, l'IPC est de 107,85, cela signifie que par rapport à la moyenne de l'année 2015, les prix ont augmenté de 7,85%.

L'indexation des salaires

Aujourd'hui, parmi les salaires, seul le Smic est concerné par un mécanisme d'indexation automatique. Cette indexation est basée sur l'Indice des prix à

¹

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1557>

FICHE 6 _ Pouvoir d'achat, Inflation

la consommation hors tabac du premier quintile (c'est-à-dire les 20% des ménages les plus modestes). A cela est ajouté la moitié du « du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés ».

En principe, l'indexation est mise en place le 1^{er} janvier. Cependant, si, comme en 2021, l'inflation dépasse les 2% par rapport à la dernière revalorisation, il y a une revalorisation en cours d'année.

C'est désormais le seul salaire qui a un mécanisme d'indexation automatique puisque l'échelle mobile des salaires, qui prévoyait une indexation automatique de tous les salaires sur l'inflation, a été supprimée en 1982.

Aujourd'hui se pose également la question des minimas de branches rattrapés par le Smic et pour lesquels aucun mécanisme de rattrapage automatique, comme nous le revendiquons, n'est prévu.

L'indexation des retraites de base

Les pensions de retraites sont revalorisées selon l'inflation calculée par l'IPC hors tabac², Cette revalorisation intervient au 1^{er} janvier. La revalorisation prend en compte une moyenne de l'inflation de l'année écoulée. Par exemple, pour la revalorisation du 1^{er} janvier 2022, ce sont les indices de décembre 2020 à novembre 2021 qui ont été pris en compte.

Cette méthode de calcul induit un retard par rapport à l'inflation lorsqu'on assiste à des pics d'inflation irréguliers. Ainsi, en

² Voir [article L161-25 du code de la sécurité sociale](#)

2021, l'inflation s'est concentrée sur le deuxième semestre, atteignant 2,8% en novembre. Pour autant les retraites n'ont été revalorisées que de 1,1% au 1^{er} janvier 2022. Cet écart s'explique par cette méthode de calcul critiquable qui tient compte de l'inflation moyenne sur l'année 2021 plutôt que l'inflation cumulée.

L'indexation des retraites complémentaires

Concernant les retraites complémentaires, pour celles versées par l'Agirc-Arrco, le conseil d'administration (paritaire) de cet organisme tient compte de l'indice des prix à la consommation dans sa réflexion mais n'est pas du tout tenu de revaloriser les pensions au niveau de l'indice. Pour preuve, en octobre 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation était estimée à 1,5%, [le Conseil d'administration a décidé de retrancher 0,5 point à cet indice et de ne revaloriser la valeur de service du point que de 1%](#).

Pour les retraites complémentaires publiques, dépendant du RAFP³, là aussi c'est un conseil d'administration qui décide du taux de revalorisation des pensions. Ce conseil d'administration tient évidemment compte de l'inflation mais il n'existe pas non plus de mécanisme d'indexation automatique.

L'indexation des prestations sociales

La plupart des prestations sociales comme le RSA, l'allocation adulte handicapé, les

³ Régime additionnel de la fonction publique

FICHE 6 _ Pouvoir d'achat, Inflation

pensions d'invalidité ou encore les allocations familiales sont revalorisées selon la moyenne des 12 derniers indices mensuels des prix à la consommation hors tabac, comme les retraites. Ces indexations prennent généralement effet en avril. Les plafonds de ressources pour être éligibles aux prestations sociales sont rehaussés de la même façon la plupart du temps.

Enfin, les allocations chômage ne bénéficient pas d'une indexation automatique. Une revalorisation peut cependant être décidée par le Conseil d'Administration de l'Unédic.

L'IPC, hors tabac et hors loyers, sert aussi à calculer un [Indice de référence des loyers](#), utilisé pour la revalorisation des loyers du parc locatif privé.

Nous avons donc vu que de nombreux revenus sont indexés sur l'indice des prix à la consommation, essentiellement les revenus qui dépendent de la puissance publique et le Smic. La fin de l'échelle mobile des salaires a cependant mis fin à l'indexation de tous les salaires et provoqué un rattrapage de certains salaires par le Smic et une diffusion beaucoup plus lente des augmentations de salaires liées à l'inflation.

Au vu du fait que l'IPC n'est pas un indicateur du coût de la vie, en faire l'alpha et l'oméga de toutes les discussions et indexations relève d'un usage abusif de cet indice.

De plus, le niveau de vie médian⁴ augmente plus vite que l'inflation. L'indexation des minima sociaux sur l'inflation n'empêche donc pas ces ménages de subir un décrochage par rapport au niveau de vie médian de la population, qui détermine le seuil de pauvreté.

Les filets de sécurité existants ne permettent pas de limiter ce décrochage relatif.

Enfin, la plupart des salarié-e-s, hormis ceux au Smic, ne sont protégés par aucun mécanisme d'indexation automatique relatif à l'inflation.

L'indice des prix à la consommation n'a pas toujours été le même qu'aujourd'hui et servi au même usage comme nous le verrons dans la fiche suivante qui reviendra sur l'historique de cet indice. Une fiche suivante apportera des éléments de correctif de l'IPC pour se rapprocher d'un indice du « coût de la vie ».

NB : Cette fiche n'a pas pour vocation d'être une analyse technique et exhaustive de tous les mécanismes d'indexation. L'objectif est simplement de saisir les grandes tendances et de comprendre les impacts de ces mécanismes et de montrer qu'ils sont discutables ; le chiffre est toujours affaire de rapport de force.

⁴ Qui sépare la population en deux ; la moitié a un niveau de vie supérieur, l'autre inférieur. Il est de 1837€ pour une personne seule en 2019.



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

263, rue de Paris - Case 421 - 93514 Montreuil - Cedex

Téléphone : 01 55 82 89 41 - Fax : 01 55 82 89 42

E-mail : fsetud@cgt.fr - Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr